

Conditions de participation au concours photo

Thème :

Le thème est donné sur place à 9h00 (Pavillon des Mangettes, Boeufferrant-Sud 45, 1870 Monthey)

Déroulement :

- Le concours se déroule le 28 septembre.
- Dès 9h00 vous recevrez le thème et vous pourrez vous inscrire si vous ne l'avez pas effectué avant via le site internet du Pic's Day (nous vous conseillons fortement de l'effectuer avant afin de gagner du temps pour faire votre photo). Venez muni d'une pièce d'identité même si vous vous êtes déjà inscrit par le site.
- Vous avez jusqu'à 12h30 pour nous rendre une photo qui devra être prise le matin même, aucune photo prise à un autre moment ne sera acceptée. Le photographe doit être situé sur la commune de Monthey quand il prend la photo.
- Les photos sont imprimées en format A4 sur du papier FineArt par l'organisateur et seront exposées de façon anonyme dès 15h00 sur le site du Pic's Day.
- Du samedi 28 septembre à 15h00 au dimanche 29 septembre à 12h00 le public du Pic's Day vote.
- Le gagnant sera annoncé à 13h00 et sur place ainsi que sur les réseaux sociaux du Pic's Day.
- Les prix sont remis à 16h00 sur place.

Conditions de participation :

Thème : Le thème est donné sur place à 9h00 le samedi 28 septembre 2024.

Organisateur: Pic's Day, Nicolas Pirolet Sàrl, Av. du Crochetan 2, 1870 Monthey

Toute personne résidant en Suisse âgée d'au moins 15 ans peut participer au concours.

Les membres du comité du Pic's Day, les membres de la famille proche du comité et les employés de Nicolas Pirolet Sàrl ne peuvent pas participer au concours.

La participation au concours est gratuite.

Seule une participation par personne est acceptée. Votre photo doit être rendue sur une carte SD en format JPEG HD (Minimum 1200x2000 pixel) avec toutes les métadonnées de prise de vue.

La photo proposée par le participant doit correspondre au thème imposé.

Le nom, prénom, e-mail, adresse, numéro de téléphone et les autres informations transmises lors de l'inscription doivent être conformes à la vérité. Aucun pseudonyme n'est accepté.

Le participant doit avoir lui-même pris la photo et en être le détenteur des droits d'auteur. Si le participant n'est pas l'auteur de la photo envoyée, il sera disqualifié et nous nous réservons le droit de le poursuivre en justice pour violation de la loi sur les droits d'auteur.

Le recours à des IA est interdit.

Il est strictement interdit d'influencer le public pour gagner des votes. Les photos seront exposées de façon anonyme.

Aucun versement en espèces ni remplacement de prix ne sera effectué. Les prix sont à retirer sur place le 29 septembre à 16h00. Un trophée sera remis au gagnant. Il devra le remettre en jeu l'année suivante.

En participant au concours, les participants déclarent être d'accord avec les conditions de participation énoncées.

Prix :

1^{er} prix : Un appareil photo Nikon Kit Z fc Silver + 28 SE d'une valeur de Frs 1'187.-

2^{ème} prix : Un bon d'impression à faire valoir chez Nicolas Pirolet Sàrl d'une valeur de Frs 500.-

3^{ème} prix : Un shooting photo d'une valeur de Frs 340.- offert par Alex Prod.

Désignation des gagnants :

La photo récoltant le plus de points gagne le concours, puis la deuxième et enfin la troisième. Le classement s'arrête au trois premiers. En cas d'égalité Nicolas Pirolet et Alexis Feuillet les départagerons.

Aucune justification des notes ne sera faite par écrit ou par oral.

Notification aux gagnants et confirmation :

Les gagnants sont annoncés dimanche à 13h00 sur place !

Utilisation des données:

Les données personnelles des participants sont utilisées uniquement pour le déroulement et les buts du concours.

Les photos, noms, prénoms et comptes Instagram seront utilisés sur les réseaux sociaux et les sites web du Pic's Day et de Nicolas Pirolet Sàrl pour la promotion du concours et la déclaration des résultats. Six mois après le concours vos photos seront effacées de notre support informatique sauf accord particulier avec les participants.

Les photos seront exposées lors du Pic's Day.

L'organisateur s'engage à gérer soigneusement les données obtenues en lien avec le concours. Rien ne garantit que les données soumises par voie électronique ne soient vues par des tiers, perdues ou volées.

Exclusion du concours, résiliation prématurée, responsabilité :

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier et d'exclure du concours, sans fournir de raison, les participants manipulant, respectivement essayant de manipuler, le concours et/ou contrevenant aux conditions de participation ou aux bonnes mœurs et/ou tentant indûment d'influencer le concours ; ce faisant, l'organisateur refuse de reconnaître leurs gains et exige qu'ils les retournent.

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de mettre prématurément terme en tout temps au concours sans préavis et sans fournir de raison. Cela vaut notamment dès lors que des raisons techniques ou juridiques empêchent un déroulement régulier du concours. Dans ce cas, les participants n'ont aucune prétention à faire valoir à l'encontre de l'organisateur.

Le concours est soumis au droit suisse.

Tout recours en justice est exclu.